

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPA L DU 14.06.2016

COORDONNATEUR – RECENSEMENT DE LA POPULATION

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2017 les opérations de recensement de la population il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement

Le Conseil Municipal a donc décidé

- de désigner un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2017

VENTE DE PARCELLES ZA « Les Vernes »

Suite à la demande de la Société Transports des Mille Etangs à MELISEY concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain sur la zone d'activités des Vernes à MELISEY, en vue de l'installation de la dite société.

Le Conseil Municipal, s'est engagé à céder la parcelle H 1232 lots n° 1 lieu dit « La Goulotte » d'une superficie respective de 948 m² à la Société Transports des Mille Etangs et a autorisé le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette transaction.

RAPPORT ANNUEL : prix et qualité de l'eau et de l'assainissement 2015

Le Conseil Municipal a approuvé le rapport annuel prévu par les textes sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2015.

TARIFS eau et assainissement 2016 - 2017

Le Conseil Municipal a fixé comme suit les tarifs de l'eau et de l'assainissement. Ces tarifs seront appliqués pour les consommations effectuées postérieurement au relevé des compteurs (factures payées en juillet 2017).

	Tarifs 2015 Applicable du 01.06.2015 au 31.05.2016	Tarifs applicable à la période de facturation 01.06.2016 – 31.05.2017
EAU		
Droit fixe par logement	54.18 €	55.53 €
Consommation	0.82 €	0.84 €
ASSAINISSEMENT		
Droit fixe par logement	55.73 €	57.12 €
Consommation	0.83 €	0.85 €
<u>Forfait branchement :</u>		Tarifs applicable du 01.01.2017 au 31.12.2017
Diamètre 25	401.30 €	421.37 €
Diamètre 32	457.54 €	480.42 €
Diamètre 25 avec compteur incongélable :	885.30 €	929.57 €
Diamètre 32 avec compteur incongélable :	953.66 €	1001.34 €
Compteur Gelé : divisionnaire :	66.15 €	69.46 €
15 mm :	77.17 €	81.03 €
32 mm	88.20 €	92.61 €

MOTION - CARRIERE DE TERNUAY

Le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'autorisation déposée par la Société des Carrières de Ternuay en vue de l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert et d'une installation de traitement des matériaux ainsi que d'une station de transit de produits minéraux ou de déchets inertes non dangereux, pour une durée de trente ans, sur le territoire de la commune de TERNUAY-MELAY-SAINT-HILAIRE. Ce projet consiste à exploiter pour une durée de 30 ans une carrière à ciel ouvert de roches volcaniques sur une surface totale de 13 ha pour une production annuelle de 200 000 tonnes et maximale de 250 000 tonnes par an.

Après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et une abstention

Considérant les risques d'accident liés à l'augmentation du trafic des poids lourds sur la RD 486 :

- avec un accroissement de la dangerosité lors de la traversée du village, notamment au carrefour de la RD 73 et RD 486 à hauteur de l'ancien magasin CORSAIRE provoquant d'importants embouteillages, à la sortie des écoles (200 élèves) , du Collège (400 élèves), et de la sortie de l'usine LISI (300 salariés) à proximité de la zone de loisirs (plus de 1000 personnes en saison estivale).
- un accroissement de la dangerosité pour les piétons et cyclistes

Considérant les risques liés à la santé et au bien-être, notamment par la pollution de l'air aux particules fines (camions), la pollution sonore, la pollution visuelle, la poussière, les tirs de mines, les nuisances diverses pour les riverains,

Considérant la longévité de la carrière : 30 ans et plus

Considérant le cadre de vie dénaturé

Considérant la destruction d'une zone protégée : patrimoine naturel endommagé et pollué, la destruction d'un habitat remarquable classé en ZNIEFF, la perte d'un patrimoine géologique remarquable, la modification du milieu naturel propice à la faune et à la flore

Considérant l'impact sur l'économie locale et l'incompatibilité avec les choix locaux et départementaux de développement du tourisme vert notamment

- la perte d'image du secteur des Mille Etangs,
- la perte d'attractivité du territoire,
- l'impact sur le tourisme (projet de développement du cyclotourisme, circuit équestre jouxtant la carrière), les commerces, l'artisanat, les transactions immobilières
- l'incohérence avec les lourds investissements consentis par les collectivités pour l'aménagement de la Planche des Belles filles, la création de l'espace nature culture, l'ouverture de circuits de randonnée et de cyclotourisme,

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'ouverture de cette carrière. Dans le cas où la commission des carrières émette un avis favorable, le Conseil Municipal demande à ce que tous les points cités ci-dessus soient pris en considération et surtout le gros point noir : la circulation dans la traversée de MELISEY.

DEMANDE DE CONCESSION DE L'ACCA de MELISEY

Le Conseil Municipal a été saisi d'une demande de concession d'utilisation d'une parcelle communale pour l'implantation d'un chalet de chasse par M. Lionel CARDOT, président de l'ACCA de MELISEY, le pétitionnaire, demeurant à MELISEY 70270 1 bis rue Fontaine Saint Pierre, en forêt communale

relevant du régime forestier, parcelle forestière n° 17 B, parcelle cadastrale n° 145 assise sur le territoire communal de MELISEY, section A lieu-dit Aux Auroux

Le Conseil Municipal, après l'avis de l'Office National des Forêts,

AUTORISE

M. Lionel CARDOT, agissant au nom de l'ACCA de MELISEY, pétitionnaire à construire dans la parcelle n°17 B, de la forêt communale cadastrée section A 145 lieu-dit Aux Auroux pour une durée de 6 années commençant le 1^{er} juillet 2016 et autorise le Maire à signer l'acte administratif de concession et toutes les pièces s'y rapportant.

DEMANDE D'AIDE PUBLIQUE POUR OPERATION DE PROJET INTERCOMMUNAL DE DESERTE FORESTIERE et CREATION D'UNE ASSOCIATION SYNDICALE

Le Conseil Municipal a approuvé le projet intercommunal de création d'une route forestière d'une longueur de 300 ml avec place de retournement, de création de pistes en terrain naturel sur une longueur de 2720 ml avec 2 passages busés et de reprofilage de pistes existantes en terrain naturel sur une longueur de 3050 ml, entre les communes de Fresse, Melisey et Saint-Barthélémy. Il sollicite l'octroi d'une subvention de l'Etat à hauteur de 70 % du montant des travaux, soit un montant de 86 485 €, désigne l'Office National des Forêts comme maître d'œuvre et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce projet.

Dans le but d'obtenir une subvention au taux de 70 % il est décidé la création d'une Association Syndicale Libre entre les 3 communes.

APPROBATION PERIMETRE CCHVO

Le Conseil Municipal a approuvé **projet de périmètre figurant dans le schéma départemental de coopération intercommunal à savoir :**

AMAGE, AMONT ET EFFRENEY, BELFAHY, BELMONT, BELONCHAMP, BEULOTTE SAINT LAURENT, CORRAVILLERS, ECROMAGNY, ESMOULIERES, FAUCOGNEY LA MER, FRESSE, HAUT DU THEM CHATEUA LAMBERT, LA BRUYERE, LA LANTERNE ET LES ARMONTS, LA LONGINE, LA MONTAGNE, LA PROISELIERE ET LANGLE, LA ROSIERE, LA VOIVRE, LES FESSEY, MELISEY, MIELLIN, MONTESSAUX, SAINT-BARTHELEMY, SERVANCE et TERNUAY MELAY ET SAINT HILAIRE.

MODIFICATION DU REGLEMENT PLU

Afin d'être en concordance avec la Loi ALUR, il convient d'apporter des adaptations au PLU communal, notamment dans le règlement de la zone A et N.

C'est pourquoi, le conseil municipal a décidé :

- de demander auprès de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, une procédure de modification du règlement du PLU notamment dans la zone A et N, conformément aux dispositions des articles 153-45 et suivants

Vu pour être affiché le 25 juin 2016, conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

R. PINOT